

Procès-verbal du Conseil Municipal du 02/02/2024

Le 02/02/2024, à 18heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

Date de la convocation : 23/01/2024

Présents : Mme BALZ Noémie , M. FILZ Roland, Mme GUION Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Procuration : Mme HALLEUR Cécile donne pouvoir à Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Secrétaire de séance: Mme GUION Denise

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1 - Procès-verbal du Conseil municipal du 01/12/2023
- 2 - Compte-rendu de la décision de virement de crédit n°1
- 3 - Précision tarifs de l'eau
- 4 - Remboursement de frais
- 5 - Projet réfection secrétariat de mairie
- 6 - Voirie communale
- 7 - Réunions publiques Plan Communal de Sauvegarde
- 8 - Compte-rendu des réunions
- 9 - Questions diverses

1 - Procès-verbal de la séance du 03/11/2023

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

2 - Compte-rendu de la décision de virement de crédit n°1

Afin de pouvoir mandater le remboursement des frais de PLUI à la CCVD 107 euros ont dû être virés du compte "secours d'urgence" (65133) vers le compte "Attribution de compensation" (73921).

3- Catalogue des tarifs du service de l'eau applicable à la facturation 2024

Le maire rappelle la délibération n°20230426-06 qui fixe le tarif de vente du mètre cube d'eau potable à 1,20 euros et le tarif de l'abonnement annuel à 95 euros à compter de la facturation 2024.

Compte-tenu de la nécessité de préciser la date d'effet du nouveau catalogue des tarifs adoptés dans la délibération n°DCM20231201-05,

Compte-tenu de la nécessité d'actualiser le tarif de vente du mètre cube de l'eau suite à une erreur dans la délibération du 01/12/2023 qui n'avait pas tenu compte de la délibération du 26/04/2023 fixant le tarif du mètre cube de l'eau à 1,20 euros,

Les élus décident de fixer, à compter de la facturation 2024, le tarif de vente du mètre cube de l'eau à 1,20 euros et de ne pas modifier les tarifs des services et des pénalités.

Adopté à l'unanimité

4 - Remboursement des frais engagés par Monsieur Christian Guion

Le maire expose que M Christian GUION, a dû engager des dépenses personnelles pour des achats de fin d'année de la commune. Ces achats s'élèvent à 100 euros.

Le maire propose de rembourser cette somme à Monsieur Christian GUION.

Adopté à l'unanimité

5 - Projet réfection secrétariat de mairie

Un devis a été reçu pour la pose de nouvelles dalles au plafond d'un montant de 2364 euros. D'autres devis seront demandés. La question de l'étanchéité du plafond est à régler avec la propriétaire du logement à l'étage.

6 - Voirie communale

Sur Escoulin : il reste le chemin Abisset

Sur Eygluy : les reprises des rues du village sont à étudier.

Au sujet de la piste de Mandavit : Les élus rappellent aux usagers de ne pas circuler sur cette piste par temps humide.

7 - Réunions publiques Plan Communal de Sauvegarde

La constitution de ce plan est bientôt finie.

8 - Compte-rendu des réunions

* SIVOS : Une nouvelle cantinière a pris ses fonctions depuis la rentrée de janvier.

* Karst : Le comité de suivi a été formé.

* Mobilités : La CCVD a réalisé un état des lieux. Le projet Rezopouce se met en place. Il s'agit d'une application sur les téléphones mobiles qui facilite l'autostop. L'objectif est également d'informer sur les horaires des trains. L'exemple de navette circulant dans les villages isolés est présenté.

* Petite-enfance : une nano-crèche de 6 places devrait ouvrir en septembre à Beaufort-sur-Gervanne.

Un diagnostic pour les jeunes de 3-25 ans a été réalisé et partagé par la CCVD. Il ressort qu'une partie des jeunes adultes de la vallée sont en précarité avec des difficultés pour se loger. Il y a un manque de petits logements adaptés pour les jeunes adultes à des prix raisonnables. Il y a un questionnement autour de la mobilité pour les jeunes n'ayant pas leur permis de conduire, peu de transport en commun sont possible surtout dans les vallées les plus rurales.

9 - Questions diverses

* Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024.

* Economie d'eau : discussion sur le kit d'économie d'eau. Une réunion pourrait être organisée.

* PLUI : L'avancement du PLUI est présenté : le zonage est en-cours. Un registre d'observation est mis à disposition du public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

Prochaine réunion : mardi 19 mars à 18h.

La séance du conseil municipal est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance
Denise Guion



Le Maire
Roland Filz

